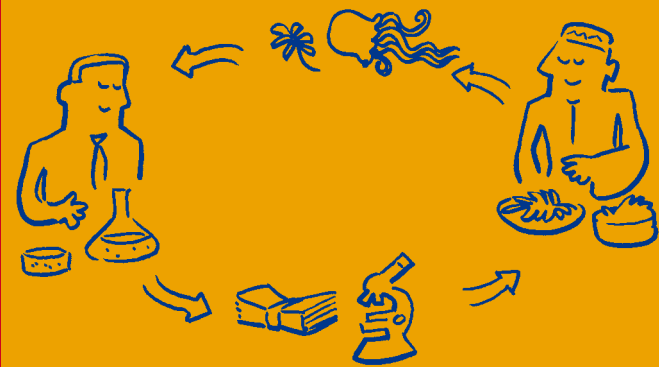




L'INITIATIVE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'APA



L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA

Soutenir la mise en œuvre du Protocole de Nagoya

www.abs-initiative.info



funded by



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

implemented by



Federal Department of Economic Affairs,
Education and Research EAES
State Secretariat for Economic Affairs SECO

L'accès aux ressources génétiques y compris les connaissances traditionnelles associées et le partage des avantages découlant de leur utilisation (APA) offrent des débouchés économiques et des possibilités de développement, contribuant de ce fait à la conservation de la biodiversité.

Établie en 2006, l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA soutient la création d'environnements propices à l'utilisation durable de ces ressources. L'instrument international crucial pour achever cet objectif est le Protocole de Nagoya qui est entré en vigueur en octobre 2014.

Le Protocole de Nagoya - le B.A.-BA de l'APA

Le Protocole de Nagoya (PN) fournit un cadre général pour la mise en œuvre du troisième objectif de la Convention sur la diversité biologique (CDB) : le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le PN renforce la sécurité juridique et la transparence tant pour les utilisateurs que pour les fournisseurs de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées.

En réaffirmant les droits souverains des États sur leurs propres ressources naturelles, le PN confirme leur habilité à en réglementer l'accès. De plus, il stipule que le consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) est une condition sine qua non pour l'octroi de l'accès aux ressources génétiques. Le CPCC va de pair avec les conditions convenues d'un commun accord (CCCA) entre un fournisseur et un utilisateur. Les CCCA sont des contrats régissant les conditions d'accès et d'utilisation des ressources et du partage des avantages entre les parties contractuelles.

Le PN encourage les pays à impliquer les populations autochtones et communautés locales (PACL) en tant que propriétaires ou gardiennes des ressources génétiques et détentrices des connaissances traditionnelles, dans des processus CPCC/CCCA conformes aux lois nationales.

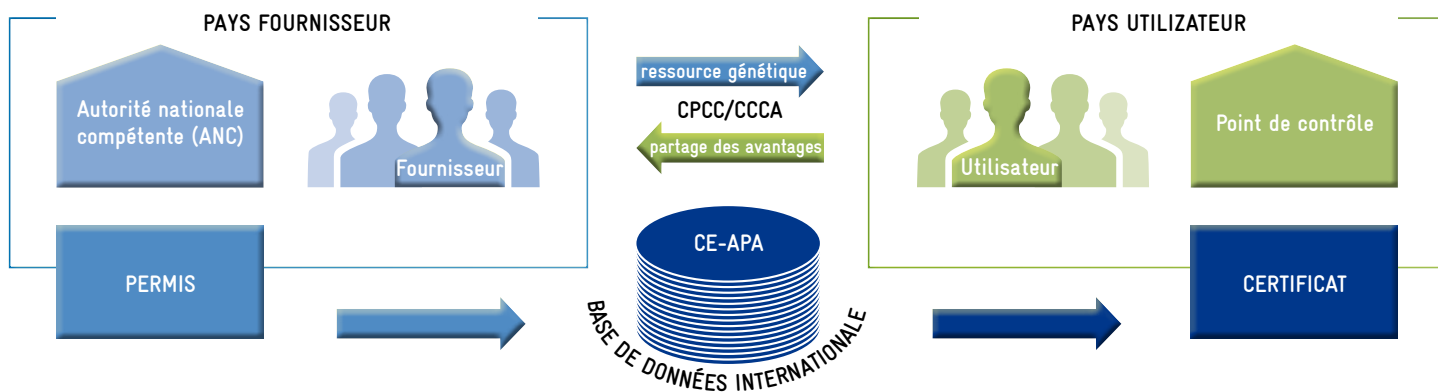
En combinaison avec le Centre d'échange sur l'APA (ABS-CH), les clauses de respect constituent les éléments clés novateurs du PN. Leurs objectifs sont doubles : parer à l'appropriation illicite des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées et assurer que les accords de partage des avantages sont bel et bien appliqués.

- **ACCÈS**: créer des conditions justes et non arbitraires pour l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées.
- **PARTAGE DES AVANTAGES** : assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées.
- **CONFORMITÉ**: surveiller et s'assurer du respect des conditions convenues d'un commun accord (CCCA) et des dispositions législatives ou réglementaires nationales relatives à l'APA.

Raison d'être du Protocole de Nagoya

Le concept APA permet de marier la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité avec la recherche universitaire et l'activité économique, en conciliant les intérêts des utilisateurs et des fournisseurs de ressources génétiques.

LES DISPOSITIONS SUR LA CONFORMITÉ DANS LE PROTOCOLE DE NAGOYA



Pour beaucoup de pays en développement et économies émergentes, l'APA est l'occasion de promouvoir la conservation de la biodiversité, de générer des plus-values à partir de cette dernière, de soutenir la recherche nationale et de créer de nouvelles chaînes de valeur au bénéfice du bien-être des populations. Plus de cent pays à travers le monde ont reconnu qu'il y avait là une occasion de développement durable et ont donc ratifié le PN. De nombreuses stratégies et réglementations nationales relatives à l'APA sont en cours d'élaboration ou de révision.

Les entreprises des secteurs pharmaceutique, cosmétique, alimentaire et biotechnologique sont confrontées à des conditions de marché en constante mutation, notamment à l'évolution de la demande des consommateurs, par exemple, en raison du vieillissement de la population ou de la prise en compte accrue de critères éthiques et de durabilité dans les décisions d'achat. Les entreprises en tant qu'utilisatrices de ressources génétiques finissent par trouver des réponses à ces défis dans des chaînes de valeurs conformes à l'APA où les avantages commerciaux sont liés à l'approvisionnement responsable. La sécurité juridique créée par le biais de contrats APA contraignants garantit l'accès à ces ressources et protège les investissements de production.

Pour les utilisateurs non commerciaux (p. ex. universités et instituts de recherche) dont la recherche académique contribue à la conservation et à

l'utilisation durable de la biodiversité, le PN prévoit des mesures simplifiées pour l'accès aux ressources génétiques.

L'établissement de cadres réglementaires et institutionnels APA présente plusieurs avantages pour les fournisseurs (gouvernements, PACL, coopératives, banques de gènes et instituts de recherche...) : définition claire des rôles, droits et responsabilités, meilleure intégration des fournisseurs dans les chaînes de valeur, négociation et convention d'un partage juste et équitable des avantages tels que le transfert de technologie et de savoir-faire ou de parts de profit, au travers de contrats APA.

Services de l'Initiative APA

À travers le monde, l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages figurent en bonne place à l'ordre du jour. Le document final du Programme de développement durable pour l'après-2015 y fait plusieurs références. Comme de plus en plus de pays ratifient le PN, le nombre de demandes d'appui à la mise en œuvre de l'APA au niveau national ne cesse d'augmenter.

L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA répond à ces demandes en soutenant trois processus fondamentaux : mise au point et revue des cadres réglementaires en matière d'APA, négociation d'accords APA

Les utilisateurs commerciaux et non-commerciaux des ressources génétiques cherchent du soutien et une orientation sur l'APA. L'Initiative APA organise des réunions et, dans ses pays partenaires, facilite les accords APA entre les utilisateurs et fournisseurs. – Les participants au Dialogue Commercial de 2013 sur l'APA, organisé annuellement par l'Initiative APA, le Ministère des Affaires Étrangères du Danemark et la Confédération de l'Industrie Danoise.



Les vidéos, études, guides et boîtes à outils de communication ne constituent qu'une partie des instruments utilisés par l'Initiative APA. Ces instruments servent à sensibiliser à l'APA et à impliquer les parties prenantes pertinentes dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. – Sensibilisation à la bioprospection sur le terrain, à Antsirana (Diego Suarez), Madagascar.

justes et équitables et intégration effective des PACL dans les processus de négociation respectifs. Les enseignements tirés des activités de l'Initiative APA apportent un soutien direct au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB) dans la mise en œuvre et la poursuite du développement du Cadre stratégique pour la création et le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre effective du Protocole sur l'accès et le partage des avantages.

L'Initiative APA repose sur une expertise et des réseaux ancrés dans plus d'une décennie d'expériences en matière d'APA. Les outils et approches qu'elle a développés sont utilisés par les parties prenantes impliquées dans l'APA au travers du monde.

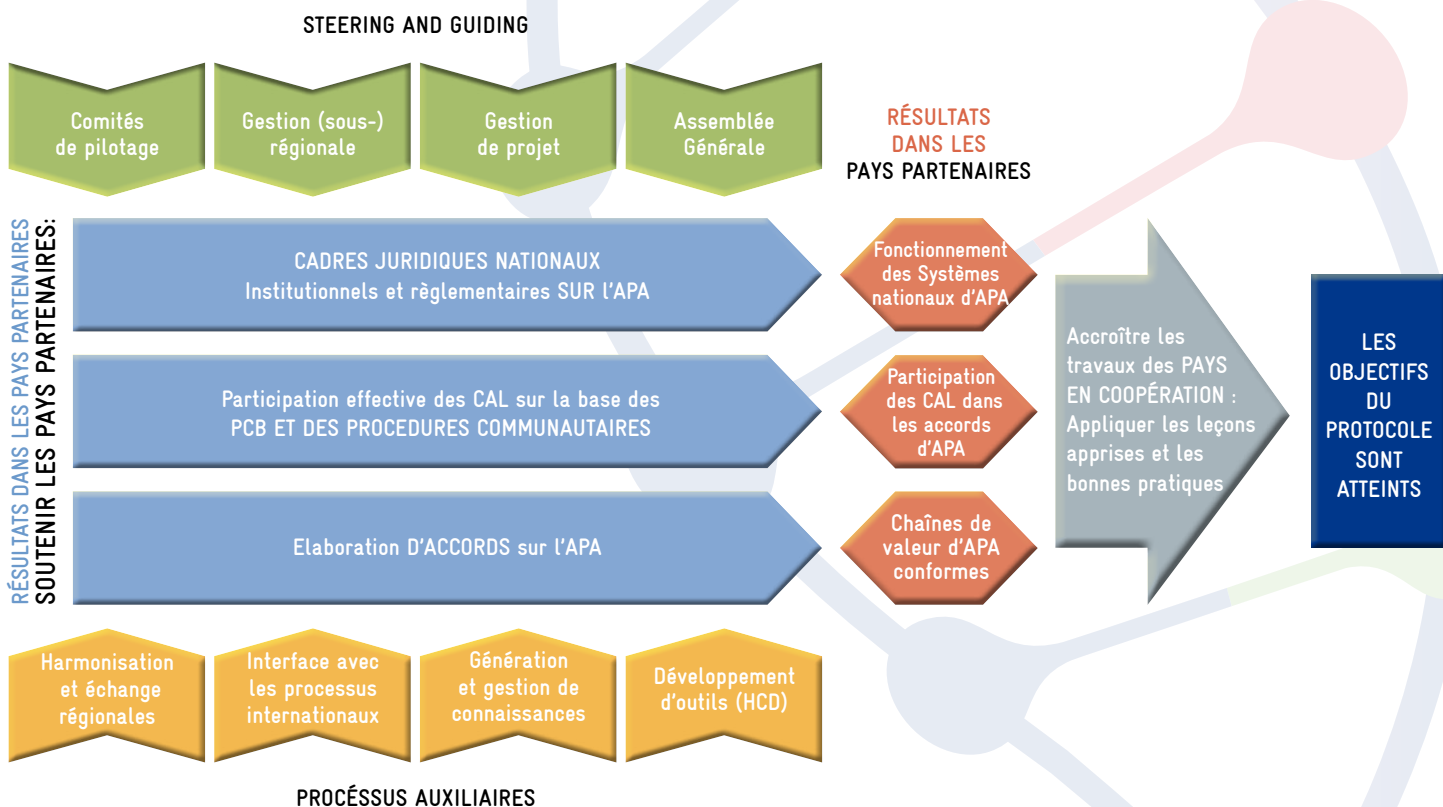
Lorsque l'Initiative APA a démarré en 2006, ses activités se limitaient à l'Afrique. En 2012, les activités de l'Initiative APA ont été étendues à tous les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Jusqu'à présent, la phase actuelle du projet est axée sur des pays

partenaires africains sélectionnés. Les enseignements tirés étayeront le développement dans les autres pays.

L'Initiative APA offre des mesures d'appui adaptées aux besoins des pays en fonction de leurs progrès dans la mise en œuvre du Protocole. Ces services comprennent des :

- orientations pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres législatifs et institutionnels nationaux en matière d'APA, notamment de systèmes de permis et de processus administratifs,
- formations techniques relatives à l'APA, portant par exemple sur les secteurs utilisateurs ou les droits de propriété intellectuelle,
- formations à la négociation de CCCA, notamment des clauses portant sur le partage des avantages, la fourniture de renseignements quant aux systèmes de suivi et de contrôle du respect des obligations dans les pays utilisateurs ainsi qu'aux normes pertinentes du marché,
- mises au point de dialogues et de forums d'échange avec les parties prenantes impliquées dans l'APA,

LOGIQUE D'INTERVENTION DE L'INITIATIVE APA





Avant de s'engager dans des négociations sur l'APA, les populations autochtones et communautés locales (PACL) doivent être sensibilisées quant à leurs droits. La création de protocoles communautaires bioculturels (PCB) leur permet de réfléchir à leurs valeurs et à leur style de vie et aux liens aux environnements juridiques et politiques. Au cours du processus, les PACL développent une conception commune de leurs droits face aux tensions entre le droit coutumier et le droit formel. – Participants à un atelier de travail sur l'APA organisé pour les PACL par l'Initiative APA en Namibie (novembre 2014)



PAYS PARTENAIRES ET EN COOPERATION AVEC L'INITIATIVE APA EN AFRIQUE (DEPUIS JUILLET 2015).



Pays partenaires
Afrique du Sud
Bénin
Côte d'Ivoire
Kenya

Projets mis en œuvre
par la GIZ et soutenus
par l'Initiative APA
Algérie
Cameroun
Madagascar
Namibie
RD Congo

Le biocommerce
conforme à l'APA en
Afrique du Sud et
en Afrique Australe
(ABioSA) se concentre
uniquement sur l'Afrique
du Sud.
Afrique du Sud

- identifications des partenaires de collaboration et des possibilités d'innovation susceptibles de conduire à des accords APA,
- sensibilisations spécifiques aux questions d'APA parmi les parties prenantes pertinentes,
- mises au point d'instruments visant l'autonomisation des PACL et la promotion de leur participation aux processus APA.

En outre, l'Initiative APA appuie l'harmonisation transfrontalière et le partage d'expérience en matière d'APA en offrant des formations et des ateliers (sous-)régionaux en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique. Au niveau mondial, l'Initiative APA assure l'interface entre les activités nationales et les processus internationaux en participant aux réunions et activités conjointes d'autres partenaires internationaux.

Soutien du biocommerce conforme à l'APA en Afrique du Sud et en Afrique australe (ABioSA)

Financée par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) de la Confédération suisse, l'Initiative APA soutient la création d'un biocommerce novateur à forte croissance, riche en emplois, conforme aux réglementations internationales et nationales en matière d'APA. Ce projet contribue aux moyens d'existence des populations rurales et à l'utilisation productive de la biodiversité végétale en Afrique du Sud et dans la sous-région de l'Afrique australe. Il vise à créer des emplois permanents et saisonniers dans les chaînes de valeur du biocommerce tout en augmentant substantiellement la valeur générée par les produits régionaux du biocommerce.

Outils utilisés par l'Initiative APA

Avec ses partenaires, l'Initiative APA a développé et utilisé une quantité abondante d'outils dans trois domaines principaux :

Génération et gestion de connaissances

L'Initiative APA documente les processus et passe en revue les enseignements tirés. Elle encourage également la communication et l'apprentissage au sein de toutes ses parties prenantes. Des études et évaluations sont menées pour stimuler le débat et appuyer les processus décisionnels. Conjointement avec Bioversity, l'Initiative APA enrichit les approches conceptuelles, p. ex. sur la mise en œuvre harmonisée du Protocole de Nagoya et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TI-RPGAA) au niveau national. Pour finir, des outils de gestion et de dissémination sont utilisés pour compiler et diffuser les connaissances relatives à l'APA (p. ex. au travers du site internet de l'Initiative APA et des résumés hebdomadaires des actualités sur l'APA).

Outils de renforcement des capacités humaines

Pour étoffer les rangs des experts et des disséminateurs de connaissances relatives à l'APA, l'Initiative APA a créé des formats novateurs de présentation portant sur le renforcement des capacités. La plupart de ces outils ont été personnalisés pour répondre à des besoins spécifiques aux niveaux national et local. Parmi ces outils, citons une formation de base en APA destinée aux points focaux, un cours de formation pour l'élaboration de contrats APA et des ateliers de stratégie multiparties prenantes.

Outils de sensibilisation

Qui dit sensibilisation dit réflexion et action. L'Initiative APA met donc l'accent sur la mise au point d'outils de communication. Certains outils visent les profanes (p. ex. vidéos pour expliquer l'APA et présentations standard), d'autres se concentrent sur les besoins particuliers des parties prenantes au niveau national (p. ex. le guide CESP-APA (communication, éducation et sensibilisation du public et les fiches techniques sur les secteurs industriels liés à l'APA).

Étapes franchies par l'Initiative APA

Depuis 2006, l'Initiative APA a contribué au façonnement de l'APA à l'échelle nationale et internationale. Parmi les points phares des réalisations de l'Initiative APA, citons :

- **Prise en compte des intérêts africains dans le PN** : Lors des négociations sur le PN, l'Initiative APA a soutenu le « Groupe africain » en organisant des réunions préparatoires, des événements de haut niveau, des ateliers et des formations multipartites prenantes (sous-)régionales. En conséquence, le « Groupe africain » a été en mesure de négocier d'une seule voix et de participer efficacement aux négociations.
- **Lignes directrices établies par l'Union africaine** : l'Initiative APA a soutenu l'élaboration des Lignes directrices stratégiques et des Lignes directrices pratiques de l'Union africaine pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya en Afrique, adoptée par la 27^e session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA. Les deux documents fournissent, étape par étape, des orientations et des outils stratégiques et pratiques pour guider les pays africains dans la mise en œuvre du PN.
- **Stratégie sous-régionale sur l'APA** : dans le contexte du Programme d'Appui mis en œuvre par la GIZ au sein de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), l'Initiative APA a fourni son soutien dans le renforcement d'une stratégie APA sous-régionale qui a été adoptée par le Conseil des ministres de la COMIFAC en novembre 2010

L'Initiative APA appuie actuellement la mise en œuvre de l'APA dans les pays membres de la COMIFAC.

Projet de politiques et de réglementations APA : l'Initiative APA a prodigué des conseils sur l'élaboration de projets de politiques et de réglementation conformes au PN au Bénin, au Cameroun, à Madagascar, aux États fédérés de Micronésie, au Maroc, en Namibie, aux Palaos, aux îles Samoa et au Sénégal.

Accords APA : l'Initiative APA a soutenu la négociation d'accords APA portant sur plusieurs produits naturels autochtones. Le soutien a compris un premier renforcement des capacités des fournisseurs locaux et des régulateurs et la facilitation des négociations qui ont conduit à la signature d'accords APA, par exemple, au Cameroun et en Namibie.

Protocoles communautaires bioculturels (PCB) : en collaboration avec l'ONG Natural Justice, l'Initiative APA soutient les PACL dans la gestion de leurs ressources naturelles et l'interaction avec les utilisateurs potentiels et les institutions gouvernementales. Les instruments clés à cet égard sont les PBC qui facilitent notamment l'établissement d'accords APA entre les PACL et les industriels. Animé par Natural Justice et l'Initiative APA, un processus PBC mené en Afrique du Sud a conduit à un accord de non-divulgence entre une association locale de guérisseurs et une entreprise locale de cosmétiques.

Boîte à outils APA et formation pour avocats et rédacteurs juridiques : en partenariat avec l'Initiative APA, l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) a lancé une boîte à outils et un programme de formation pour mettre en évidence les exigences juridiques essentielles du PN, les ressources techniques clés disponibles et les dernières recherches quant aux cadres juridiques pertinents.

Système en ligne pour demandes APA, permis et suivi : l'Initiative APA a mis au point un concept de guichet unique pour intégrer toutes les institutions impliquées dans la délivrance de permis APA et de documents connexes. Pour les utilisateurs, ce système offre un processus de demande et de délivrance de permis transparent et coordonné. Grâce à des outils de fouille de textes novateurs, les fournisseurs peuvent surveiller les étapes importantes de l'utilisation, telles que les publications, les brevets et autres documents en ligne.

Caractère unique de l'Initiative APA

L'Initiative APA combine un ensemble de fonctionnalités essentielles pour une mise en œuvre réussie de l'APA.

Soutien centralisé : avec son groupe d'experts et d'organisations partenaires, l'Initiative APA est en mesure de couvrir tous les aspects pertinents à prendre en considération dans la mise en œuvre de l'APA. Conjointement avec des collaborateurs sur le terrain, l'Initiative APA aide les pays partenaires à évaluer le statu quo, à élaborer des stratégies et à trouver des solutions pour mettre en place des systèmes APA fonctionnels.

Courtier de connaissances en APA : des études, des évaluations, des guides, des rapports d'ateliers et des outils multimédias portant sur le PN et l'APA servent de base de connaissances profondes relatives aux projets APA à travers le monde.

Approche interrégionale : l'Initiative APA possède une expérience de première main des défis, mais aussi des opportunités en matière d'APA en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique. Les événements d'échange avec des experts et des praticiens APA en provenance d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine facilitent l'apprentissage à partir des expériences acquises dans ces différentes régions.

Expertise interprofessionnelle : au fil du temps, l'Initiative APA a développé un important réseau d'experts et d'organisations partenaires provenant de diverses filières – des universitaires, mais aussi des professionnels du terrain et des avocats spécialisés. Leur expertise peut être appliquée dans différents domaines APA pertinents tels que le droit, la recherche et développement, la gouvernance, les processus et les modèles d'entreprise.

Compétence intersectorielle : l'Initiative APA interagit avec les utilisateurs de ressources génétiques issus du monde universitaire et du secteur



La mise en œuvre nationale du Protocole de Nagoya doit être menée de manière cohérente et solidaire avec les autres instruments existants. Parmi ces instruments, citons le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Conjointement avec Bioversity International et les Secrétariats de la CDB et du Traité international, l'Initiative APA a organisé un atelier en tandem, pour les points focaux nationaux chargés de l'APA (PFN), sur la mise en œuvre nationale harmonisée des deux traités internationaux (Italie, Juin 2014).

Extraite du fruit de l'arganier, l'huile d'argan est connue pour ses vertus cosmétiques et pharmaceutiques, elle permet de prévenir les maladies cardiovasculaires. Bien que les femmes berbères produisent l'huile d'Argan depuis des siècles, elles ne bénéficient pas d'une commercialisation équitable de ce produit à l'échelle du globe. Négociés et rédigés correctement, les accords APA pourraient préciser les conditions du partage des avantages découlant de la recherche menée sur l'huile d'argan qu'elles fournissent – Femme berbère du Maroc broyant des cerneaux de noix d'arganier.

industriel pour soutenir l'élaboration de réglementations APA applicables et d'accords APA équitables. Par exemple, l'Initiative APA partage des informations sur les tendances sectorielles industrielles dans des domaines tels que l'échantillonnage, la recherche et développement, la propriété intellectuelle (PI) et les études de marché avec fournisseurs et régulateurs.

Approche conceptuelle et pragmatique : les experts de l'Initiative APA ont acquis des connaissances vastes et approfondies sur les sujets liés à l'APA, les processus et les perspectives et ce, depuis plus d'une décennie. Ceci lui permet de dispenser un développement des capacités exhaustif et rapide – de la conception à la mise en œuvre pragmatique.

Facilitation de processus associant de multiples parties prenantes : l'Initiative APA utilise des approches strictement participatives vis-à-vis des acteurs APA et de leurs interrelations souvent complexes pour ouvrir la voie à des systèmes APA fonctionnels. Son objet est de donner aux acteurs APA une vue d'ensemble du paysage des parties prenantes, de promouvoir la compréhension mutuelle et de soutenir la négociation d'accords entre les parties prenantes.

Bénéficiaires et avantages

En général, toutes les parties prenantes pertinentes en matière d'APA peuvent bénéficier des services offerts par l'Initiative APA. Parmi ces parties prenantes, citons

- les **décideurs et les législateurs** : ces derniers sont informés et conseillés quant aux options de politique APA, aux implications juridiques et aux exigences techniques au moment de transposer le PN en droit national - p. ex. au travers de l'élaboration ou de la révision des dispositions législatives et réglementaires nationales en matière d'APA.
- les **autorités nationales** : chargées de la mise en œuvre du PN, ces dernières reçoivent un appui technique pour améliorer leurs capacités, notamment pour le traitement des demandes d'accès, la délivrance de permis et pour faciliter les partenariats APA.
- les **populations autochtones et communautés locales (PACL)** : gardiennes et propriétaires des ressources génétiques ainsi que détentrices de connaissances traditionnelles, celles-ci jouent un rôle crucial dans l'APA. Elles bénéficient d'un soutien pour répondre aux demandes d'accès à leurs ressources génétiques et leurs connaissances traditionnelles associées. À cet égard, les protocoles communautaires bioculturels (PCB) constituent des outils importants.
- les **partenaires de collaboration APA** dans les pays fournisseurs de ressources génétiques : p. ex. les petites et moyennes entreprises (PME), les coopératives, les universités et centres de recherche. Ces partenaires s'avèrent indispensables au moment de lancer des chaînes de valeur

en conformité avec le PN. Il peut s'agir de fournisseurs de ressources génétiques ou de partenaires chargés de prélèvements dans la nature, de régimes de culture, du processus R et D ou du traitement initial des ressources. Ces acteurs clés bénéficient de conseils conceptuels, techniques et juridiques pour l'établissement de partenariats de recherche conformes aux exigences APA, mais aussi de chaînes de valeur.

- les **utilisateurs** : ceux-ci sont confrontés à l'évolution constante des systèmes juridiques et administratifs, tant dans les pays utilisateurs que dans les pays fournisseurs. Les industriels et les chercheurs qui veulent établir des accords APA dans les pays partenaires de l'Initiative APA sont familiarisés avec les contextes réglementaires nationaux, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pertinents et les particularités du pays en question. Des options de partenariats public-privé peuvent être identifiées. La collaboration avec l'Initiative APA permet d'améliorer la transparence, la compréhension usager/fournisseur et de réduire ainsi les coûts de transaction grâce à des processus APA mieux préparés.

Partenaires de l'Initiative APA

- Commission de l'Union africaine (CUA)
- Bioversity International (BI)
- Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), au travers du financement de projets et programmes bilatéraux, p. ex. en Algérie, au Cameroun, à la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), à Madagascar, au Maroc, en Namibie
- Institut Fridtjof Nansen (FNI)
- Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
- Programme de petites subventions octroyées par le FEM (SGP)
- Organisation internationale de droit du développement (OIDD)
- Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TI-RPGAA)
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
- Natural Justice (NJ)
- PhytoTrade Africa
- Communauté de développement d'Afrique australe (CDA)
- Secrétariat de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes (CARICOM)
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB)
- Secrétariat pour le Programme régional environnemental du Pacifique (SPREP)
- Union pour le BioCommerce Éthique (UEBT)
- Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)
- Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)
- Université du Cap (UCT)
- Université de Nouvelle-Galles-du-Sud (UNSW)
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)



Personne à contacter

Dr. Andreas Drews
L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA

Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Bonn & Eschborn
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn
Allemagne

T +49 (6196) 79-1363
F +49 (6196) 7980-1363
E abs-initiative@giz.de
I www.abs-initiative.info

Photos: Suhel al-Janabi (GeoMedia),
Shawn Landersz (Bioversity International)

© Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH / Août 2019